

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	34	49 (15 pouvoirs)

Séance du 23 juin 2022

Date de la convocation

17 juin 2022

Date d'affichage

17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le vingt-trois juin, à 19 heures et 30 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 17 juin
2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, à la salle polyvalente à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2022_06_07_153

**Dépréciations de créances du
budget annexe Déchets
ménagers**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT- CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	S. PERI
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET		x	G. DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS- DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean- François	JANNET	x		
	Stephen	GAUTIER	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON		x	L. LOREAU
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	A.CHEVALIER
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	I.DUBOIS
SAINT OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	JP. GRANGE
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Les créances prises en charge depuis plus de deux ans non encore recouvrées à ce jour, et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses, doivent faire l'objet d'une provision.

En effet, le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation de créance ; c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Il faut donc provisionner sur le budget annexe Déchets ménagers un montant total de 3 997 €, correspondant à 15% du montant total à provisionner, soit 26 645.54 €.

Celle-ci sera ensuite mandatée sur le compte 6817 (crédits prévus au budget).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la constitution d'une provision et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la constitution d'une provision et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Ainsi fait et délibéré, le 23 juin 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

